



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## Règlement intérieur

Il est écrit par Ecsr Route 86, concerne et doit être respecté par toute personne travaillant ou évoluant au sein de l'école de conduite. Il définit les règles de vie au sein de l'entreprise et doit être respecté aussi bien pendant les cours théoriques que pratiques. Aucun comportement discriminatoire ne sera accepté et peut déclencher une exclusion au sein de l'établissement voir une rupture de contrat. Il vous sera remis en même temps que votre contrat.

## Règles administrative et financière

Pour permettre un bon fonctionnement de l'école de conduite, toute leçon non décommandée 48 heures ouvrables à l'avance reste due. (sauf certificat médical ou justificatif recevable)

Toute leçon à effectuer doit être réglée à l'avance.

Pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement, la direction se réserve le droit d'annuler ou de modifier les rendez-vous de conduite ou de code. Bien sûr une leçon de conduite annulée en ce sens ne sera pas à régler de nouveau.

Aucune présentation ne sera faite à l'examen pratique, si le solde du compte n'est pas réglé en intégralité AVANT l'examen. Dans le cas contraire, nous nous réservons le droit de réattribuer la place à un autre candidat.

## Règlement intérieur : Comportement en cours et à l'examen

Il est interdit de fumer ou vapoter, de manger ou boire (eau tolérée), de consommer ou d'avoir absorbé toute boisson alcoolisée ou tout produit pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (drogue, médicaments...) à l'intérieur de l'établissement ou dans les voitures écoles.

Si vous avez des symptômes grippaux (grippe, covid, gastro...), nous pouvons exiger le port d'un masque pendant les cours, du gel sera à votre disposition.

Vous devez respecter les horaires des cours collectifs affichés dans le local pour ne pas perturber le bon déroulement des séances. Les cours théoriques ont lieu dans la salle de l'école de conduite, en individuel ou en collectif, selon les horaires.

Il vous est demandé de ne pas parler pendant les tests pour respecter les autres. De même les téléphones portables devront être éteints pendant les cours théoriques ou en silencieux en cours pratique.

A chaque leçon de conduite, vous devez être muni de votre livret d'apprentissage et d'une pièce d'identité. Votre téléphone si livret numérique (mode silencieux).

Le jour de l'examen pratique vous devrez être muni de votre livret d'apprentissage et de votre pièce d'identité en cours de validité, votre téléphone si livret numérique (mode silencieux).

Vous devez avoir une tenue vestimentaire, une hygiène et un comportement décents pendant les cours théoriques ou pratiques et le jour de l'examen. Nous nous réservons le droit de vous refuser l'accès si ce n'est pas le cas.

Vous êtes tenus de respecter la propreté du local, du matériel, des véhicules et des sanitaires. Toute dégradation du matériel ou du local sera facturée au responsable des faits.

**Le présent règlement entre en application dès la signature du contrat**